



# RÈGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE L'HÉRAULT U18 FEMININS

## SAISON 2023/2024

ARTICLES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>1 – Composition</b> Le championnat est composé	Poule(s) de 6 ou 8 équipes (Défini après les journées de brassage)	Poule(s) de 6 ou 8 équipes (Défini après les journées de brassage)	Rencontres simples sur dates définies
	Des associations sportives ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition.		
<b>2 – Associations sportives qualifiées</b>	Équipes : <ul style="list-style-type: none"><li>- ayant participé aux journées d'OPEN et de brassage</li><li>- reversées par la Ligue après les brassages Ligue</li><li>- ou repêchées par la commission technique</li></ul>	Équipes : <ul style="list-style-type: none"><li>- ayant participé aux journées de brassage</li><li>- ou repêchées par la commission technique</li></ul>	Engagement possible toute l'année sportive sous réserve de place disponible
<b>3 – Qualification</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- U16F, U17F, U18F</li><li>- U15F, U14F (certificat médical du médecin de famille).</li></ul> <b>U13F et en dessous INTERDIT</b>		
<b>4 – Ballon</b>	TAILLE 6		
<b>5 – Hauteur de panneau</b>	3m05		
<b>6 – Ligne à 3 points</b>	Ligne à 3 points à 6,75 m		
<b>7 – Obligations sportives</b>	Chaque équipe engagée en championnat a obligation de participer aux journées de 3c3		
<b>8 – Temps de jeu</b>	4 périodes de 10 min. décomptées 2 temps morts en 1ère mi-temps / 3 temps morts en 2ème mi-temps Intervalles de 2 min. entre chaque quart temps Mi-temps : 10 min		
<b>9 – Prolongations</b>	En cas d'égalité, autant de prolongation de 5 minutes que nécessaire	Pas de prolongation	
<b>10 – Horaires des rencontres</b>	Samedi 15H00		
<b>11 – Système de l'épreuve</b>	<b>Rencontre en 5 contre 5</b>		<b>Rencontre en 5 contre 5 ( ou 4c4 <sup>1</sup> )</b>
	Les associations sportives disputent des rencontres aller / retour pour les phases de championnat. Les niveaux de participation sont définis en début de saison lors des journées d'OPEN et de brassage		Rencontres simples → 1 rencontre par mois Les résultats devront être remontées à la CS pour les ajustements de niveaux pour les rencontres suivantes Possibilité de basculer sur un championnat

<sup>1</sup> Avec accord des entraîneurs, possibilité de rencontre en 4 contre 4



ARTICLES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>12 – Chronomètre des tirs</b>	<b>GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE</b>		
<b>13 – Logiciel e-marque</b>	Le Logiciel fédéral e-Marque V2 est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel et une liaison internet. <b>Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».</b>		<b>A la discrétion des clubs (feuille papier dument rempli ou utilisation e-marque). Les feuilles et résultats devront obligatoirement être remontés au comité dans les 72h.</b>
<b>14 – Classement</b>	<b>Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».</b>		<b>Aucun classement</b>
	Le classement de niveau est dépendant du nombre de poules. S'il y a 2 poules, le titre est disputé sur 1 seul match entre les 2 premiers de poule sur terrain neutre (finale de championnat Niv1). Le classement de chacune des phases est arrêté à la date butoir de la phase. Les rencontres non jouées à cette date seront : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si raison impérieuse (règle des joueurs majeurs Covid-19, intempérie, indisponibilité de salle<sup>2</sup>), les rencontres ne seront comptabilisées (classement par ratio)</li> <li>- Sinon, la CS34 statuera sur le résultat des rencontres : non comptabilisées, perdues par <b>forfait</b> ...</li> </ul> En absence de phase finale, l'attribution des titres sera déterminée par le dernier classement général valide (50% des matchs).	Le classement de niveau est dépendant du nombre de poules. L'ordre du classement général interpoule de FBI entre les 1 <sup>ers</sup> de poule déterminent l'ordre des rencontres . S'il y a : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 poules : le titre est disputé sur 1 seul match sur terrain de l'équipe la mieux classée.</li> <li>- 3 poules : le titre est disputé sur 2 matchs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2<sup>ème</sup> vs 3<sup>ème</sup></li> <li>- puis 1<sup>er</sup> vs vainqueur</li> </ul> </li> </ul>	
<b>15 – Sanction en cas de forfait général</b>	Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général <b>est mise hors championnat.</b>		<b>Aucune</b>
<b>16 – Statut des Techniciens</b>	<b>Sans</b>		
<b>17 - Arbitre</b>	<b>Désignation (si disponible, sinon arbitres clubs)</b>	<b>Arbitres clubs</b>	
<b>18 – Caisse de péréquation</b>	<b>Se reporter au texte « Caisse de péréquation » de la saison en cours</b>		
<b>19 – Salle</b>	Classement : H1		
<b>20 – Cas particuliers</b>	<b>Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU DEPARTEMENTAL.</b>		

<sup>2</sup> En cas d'indisponibilité de salle, la rencontre devra être reprogrammée avant la date prévue initialement au calendrier. Les cas exceptionnels seront traités par la CS de l'Hérault.



ARTICLES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
<b>21 – Type de licences autorisées</b>	<b>U18F</b>		<b>U18F</b>			
	Nombre de joueurs autorisés :	<b>10 maximum</b>		<b>10 maximum</b>		
	Type de licences autorisées : (Nombre maximum)	Licence 1C, 2C, OCT ou AST	<b>5</b>		Licence 0C, 1C, 2C, OCT ou AST	<b>Sans limite</b>
		Licence 0C	<b>Sans limite</b>		AS HN, 0L, 1L, 2L, 0, 1, 2, E0, E1, E2	<b>0</b>
		AS HN, 0L, 1L, 2L, 0, 1, 2, E0, E1, E2	<b>0</b>			
	Couleurs de licence autorisées	Blanc : <b>Sans limite</b>			Blanc : <b>Sans limite</b>	
	Règle complémentaire pour les inter-équipes (IE) ou entente dans le cadre des CTC	Nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club porteur	<b>3 minimum</b>		Nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club porteur	<b>3 minimum</b>
Règle supplémentaire pour les Ententes (Ent) dans le cadre des CTC	Nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club-porteur	3 minimum		Nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club-porteur	<b>3 minimum</b>	

